



Secrétariat administratif général

Février 2013

Veille Europe

Du 30 janvier au 6 février 2013

Sommaire

- **Dimension extérieure de l'Union européenne**

- Balkans : définition d'une politique commune concernant les demandeurs d'asile

- **Développements nationaux**

- Suède : appel du ministre de l'Immigration à une plus grande solidarité européenne dans l'accueil des réfugiés syriens
- Italie : le ministre des Affaires étrangères souhaite un contrôle européen des frontières en Lybie

- **Associations et ONG**

- Ecre souligne les défauts du système Dublin

Dimension extérieure de l'Union européenne

Balkans : définition d'une politique commune concernant les demandeurs d'asile, 31 janvier 2013

La réunion de l'Initiative régionale sur les migrations, l'asile et les réfugiés s'est déroulée à Sarajevo en présence de l'Albanie, de la Bosnie Herzégovine, de la Croatie, de la Macédoine, du Monténégro et de la Serbie afin de définir une politique commune concernant l'asile. Devant l'importance des flux de migrations en provenance de cette région, l'Union européenne a menacé d'y réintroduire des visas. Le premier ministre serbe Ivica Dacic a souligné l'importance d'une réponse régionale à ce problème. Devant l'afflux de demandeurs d'asile transitant par la Serbie pour rejoindre l'Europe, il a aussi insisté sur la nécessité d'une aide européenne afin de déterminer le pays devant traiter ces demandes.

Pour plus d'informations, consultez [l'article de Balkan Insight](#) (en anglais uniquement) et [l'article de B92](#) (en anglais uniquement).

Développements nationaux

Suède : appel du ministre de l'Immigration à une plus grande solidarité européenne dans l'accueil des réfugiés syriens, 31 janvier 2013

Depuis le début du conflit en Syrie, la Suède et l'Allemagne ont reçu les deux tiers des demandeurs d'asile en provenance de ce pays. La Suède a ainsi reçu plus de 8 000 demandeurs d'asile syriens au cours de l'année 2012 et en attend plus du double pour l'année à venir. Devant cet afflux, les autorités suédoises délivrent des permis de résidence temporaires et font face à une pénurie de logement pour les arrivants. Le ministre de l'Immigration, repris par de nombreuses associations, a regretté l'absence d'une solidarité européenne autour de cette problématique et a appelé les pays européens à adopter des législations similaires quant à l'accueil de ces réfugiés.

Pour plus d'informations, consultez [l'article du Washington Post](#) (en anglais uniquement).

Italie : le ministre des Affaires étrangères souhaite un contrôle européen des frontières en Lybie, 31 janvier 2013

L'Italie, par la voix de son ministre des Affaires étrangères Giulio Terzi, a appelé au déploiement d'une mission européenne de contrôle des frontières en Lybie le plus rapidement possible. Sortant du conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne, Giulio Terzi a indiqué avoir appelé au déploiement de cette mission dans le but de lancer une collaboration dans les missions de sécurité et de contrôle des frontières. Les participants à cette réunion ont aussi abordés les crises en Syrie et au Mali.

Pour plus d'informations, consultez [le site du ministère des Affaires étrangères italien](#) (en anglais uniquement).

Associations et ONG

Ecre souligne les défauts du système Dublin, 31 janvier 2013

Dans son allocution finale aux participants de la conférence finale du projet « Réseau européen de coopération technique sur l'application du règlement Dublin II », le Secrétaire général du Conseil européen sur les réfugiés et l'exil (Ecre), Michael Drieding, a souligné les défauts de ce système, « un obstacle à la protection efficace des droits de réfugiés aussi bien qu'à leurs perspectives d'intégration à long terme en Europe ». Il a insisté notamment sur l'usage fréquent de la détention afin d'assurer les transferts de demandeurs d'asile entre les pays et sur les longs délais induits par la recherche de l'État membre responsable. Il a également insisté sur les pratiques de certains États se servant du système Dublin afin d'échapper à leurs obligations.

Pour plus d'informations, consultez [l'allocution sur le site de l'Ecre](#) (en anglais uniquement).



Secrétariat administratif général

Veille Europe

Du 6 au 20 février 2013

Sommaire

• Union européenne

- Le Comité Meijers adresse ses recommandations au Parlement européen sur la refonte de la directive procédures
- Les dix ans du règlement Dublin : publication d'une étude comparative sur son application

- Conseil de l'Europe

- Le Comité européen des droits sociaux condamne la France en raison des conditions de vie des Roms

• Organisation des Nations unies

- Le Comité des droits de l'enfant s'inquiète du traitement des migrants mineurs à Malte
- Le HCR publie un rapport sur la protection des femmes réfugiées

- Développement nationaux

- L'Italie met fin au dispositif d'accueil de 18 000 réfugiés originaires d'Afrique du Nord
- République tchèque : élargissement des droits pour les réfugiés

- Associations et ONG

- Asylum Aid publie trois rapports pour réformer l'aide juridique au Royaume-Uni

Union européenne

Le Comité Meijers adresse ses recommandations au Parlement européen sur la refonte de la directive procédures, 11 février 2013

Dans une lettre adressée le 11 février à la commission LIBE du Parlement européen, le comité Meijers, comité d'experts sur les questions liées aux migrations et à l'asile, a exprimé ses positions sur la refonte de la directive procédures. À cette date, deux articles faisaient toujours l'objet de discussions : l'article 24 relatif aux demandeurs nécessitant des garanties procédurales spéciales et l'article 25 concernant les mineurs non accompagnés. Selon le comité, ces personnes doivent être exemptées des procédures accélérées et des procédures aux frontières, à l'exception des mineurs en provenance d'un pays d'origine sûr mais dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il souhaite également que l'identification des victimes de torture, viol ou autres formes de violence soit facilitée. Enfin, il recommande que l'article 46 (6), qui autorise les États à déroger au droit de recours suspensif dans certains cas, ne s'applique pas aux deux groupes de personnes précités.

Pour plus d'informations, consultez [la lettre du Comité Meijers](#) (en anglais uniquement).

Les dix ans du règlement Dublin : publication d'une étude comparative sur son application, 18 février 2013

Le 18 février 2013, le règlement Dublin, qui permet d'identifier l'État européen responsable de l'examen d'une demande d'asile, a fêté ses dix ans. À cette occasion le projet transnational Dublin, constitué d'un réseau européen d'associations, a publié une étude comparative sur l'application du règlement dans onze États membres intitulée *Le règlement de Dublin II : des vies en suspens*. Le rapport illustre les dysfonctionnements du système actuel.

Pour plus d'informations, consultez [le rapport Dublin II regulation : Lives on hold](#) (en anglais uniquement) et la [veille Europe du 6 février 2013](#).

Conseil de l'Europe

Le Comité européen des droits sociaux condamne la France en raison des conditions de vie des Roms, février 2013

Suite à une procédure lancée par Médecins du monde en avril 2011, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a condamné une nouvelle fois la France, par une décision rendue publique le 21 janvier 2013, en raison des conditions de vie des Roms migrants résidant sur le territoire. Cette condamnation s'appuie sur le non-respect de plusieurs droits sociaux fondamentaux consacrés par la Charte sociale européenne, combinés à l'exigence de non-discrimination. L'instance du Conseil de l'Europe rappelle qu'une discrimination peut être commise non seulement en traitant différemment des personnes se trouvant dans une même situation mais aussi en traitant de la même façon des personnes qui se trouvent dans une situation différente. Or, à bien des égards, les mesures prises par les autorités françaises pour améliorer la situation des populations roms demeurent insuffisantes pour garantir l'effectivité de leurs droits et assurer une égalité de traitement entre les individus. Les autorités françaises devront donc faire des efforts pour satisfaire les exigences européennes.

Pour plus d'informations, consultez [l'article du Centre de Recherches et d'Études sur les Droits Fondamentaux](#).

Organisation des Nations unies

Le Comité des droits de l'enfant s'inquiète du traitement des migrants mineurs à Malte, 11 février 2013

Le Comité des droits de l'enfant, chargé de contrôler l'application internationale de la Convention des droits de l'enfant, a exprimé sa préoccupation concernant les enfants qui entrent à Malte et sont irrégulièrement placés en détention obligatoire pendant la procédure de détermination de leur âge. Il s'est également montré préoccupé par les conditions de détention : pendant ce processus, pouvant durer plusieurs semaines, les enfants sont enfermés avec des adultes (sans lien de parenté). Enfin il a fait part de ses inquiétudes quant à la validité des procédures de détermination, basées sur des examens médicaux qui ont une marge d'erreur de cinq ans. En conséquence, le Comité a appelé à mettre fin à la détention de ces jeunes et à fixer un cadre légal clair et multidisciplinaire quant aux procédures de détermination de l'âge.

Pour plus d'informations, consultez [la déclaration du Comité des droits de l'enfant](#) (en anglais uniquement).

Le HCR publie un rapport sur la protection des femmes réfugiées, 18 février 2013

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés vient de publier un rapport intitulé *UNHCR's Dialogues with Refugee Women. Progress Report on Implementation of Recommendations*. Suite à une série de Dialogues organisés entre novembre 2010 et mai 2011 dans sept pays (Inde, Colombie, Jordanie, Ouganda, Zambie, Thaïlande et Finlande) visant à donner la parole à plus de 1 000 femmes réfugiées, demandeuses d'asile ou déplacées internes, ce rapport a pour but de faire un point sur la mise en œuvre des recommandations du HCR en matière de protection des femmes réfugiées. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'approche « Age, Gender and Diversity » mise en œuvre par l'agence onusienne depuis 2004. Le rapport souligne en particulier que des préjudices spécifiques au genre sont présents dans la majorité des aspects de la vie des femmes déplacées et concernent tous les continents. Des constats sont présentés concernant dix domaines de protection spécifiques aux femmes allant des programmes éducatifs à l'étude des violences subies par les femmes.

Pour plus d'informations, consultez [le rapport du HCR](#) (en anglais uniquement).

Développements nationaux

L'Italie met fin au dispositif d'accueil de 18 000 réfugiés originaires d'Afrique du nord, 19 février 2013

Le ministre de l'Intérieur italien a rendu publique une circulaire confirmant la fin du dispositif d'accueil, le 28 février prochain, pour près de 18 000 réfugiés originaires d'Afrique du Nord, actuellement bénéficiaires du plan d'urgence national. Le document ne mentionne pas les mesures relatives au logement et à l'intégration de ces personnes.

Pour plus d'informations, consultez [l'article de Melting Pot](#) (en italien uniquement).

République tchèque : élargissement des droits pour les réfugiés, 20 février 2013

La Chambre des députés tchèque, une des deux chambres du Parlement, a adopté un amendement permettant aux réfugiés de recevoir les mêmes droits que les résidents de longue durée, après un délai de cinq ans. Il s'agit surtout de transposer deux directives européennes (celle sur la qualification et celle sur la résidence longue durée) dans la législation nationale. Cet amendement contient également d'autres mesures contestées, telles que des dispositions relatives à la déchéance des permis de résidence des personnes condamnées pour meurtre ou trafic de drogue. Il doit à présent être adopté par le Sénat.

Pour plus d'informations, consultez [l'article du Prague daily monitor](#) (en anglais uniquement).

Associations et ONG

Asylum Aid publie trois rapports pour réformer l'aide juridique britannique, 13 février 2013

Asylum Aid a publié trois nouveaux rapports de recherche questionnant l'aide juridique fournie aux demandeurs d'asile au Royaume-Uni. *Justice at risk* s'intéresse à la qualité et à l'optimisation des ressources de l'aide juridique ; *Right first time* aborde la question de la collaboration entre les avocats et les agents de l'Agence britannique des frontières afin d'améliorer la qualité des décisions rendues sur les demandes d'asile ; et *Rethinking asylum legal representation* examine les effets des coupes budgétaires de l'aide juridique sur la qualité de la représentation dans ce domaine. Ces publications ont été suivies d'un appel du directeur d'Asylum Aid, Maurice Wren, à la réforme du système d'asile britannique.

Pour plus d'informations, consultez les rapports [Justice at risk](#), [Right first time](#) et [Rethinking asylum legal representation](#) (en anglais uniquement) et [l'appel de M. Wren dans Politics Home](#) (en anglais uniquement).



Secrétariat administratif général

Veille Europe

Du 20 au 28 février 2013

Sommaire

- **Union européenne**
 - L' « impossible » évaluation de l'efficacité du FEI et du FER sur l'intégration des migrants
- **Conseil de l'Europe**
 - Un rapport sur la situation des droits de l'homme en République tchèque
- **Organisation des nations unies**
 - Le HCR publie un rapport sur les demandes d'asile liées aux MGF en Europe
- **Développement nationaux**
 - Estonie : un accueil des demandeurs d'asile en centres de rétention ?

Union européenne

L' « impossible » évaluation de l'impact du FEI et du FER sur l'intégration des migrants, 20 février 2013

Alors que l'Union européenne discute actuellement de l'adoption du nouveau Fonds asile et migration pour la période 2014 - 2020, la Cour des comptes européenne et le Parlement européen viennent de déclarer qu'il était « impossible » de mesurer l'impact du Fonds européen pour l'intégration (FEI) et du Fonds européen pour les réfugiés (FER) sur l'intégration des migrants au sein de l'Union européenne. Le rapport de la Cour révèle que les programmes sont « fragmentés, lourds et insuffisamment coordonnés ». L'étude du Parlement souligne quant à elle l'absence des réfugiés réinstallés des discussions portant sur l'intégration, ainsi que le manque de définitions et de normes communes relatives à l'intégration des réfugiés. Les auteurs de ces deux rapports placent leur analyse dans le cadre des négociations du futur Fonds, adressant ainsi leurs recommandations aux autorités européennes et nationales. Ils conseillent notamment d'améliorer les critères d'évaluation et de placer les bénéficiaires des programmes au centre du processus de suivi.

Pour plus d'informations, consultez [l'article de Statewatch](#) (en anglais uniquement).

Conseil de l'Europe

Un rapport sur la situation des droits de l'homme en République tchèque, 21 février 2013

Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a publié un rapport sur la situation des droits de l'homme en République tchèque, suite à sa visite dans le pays en novembre 2012. Le rapport révèle notamment que les discriminations à l'encontre des populations roms se poursuivent malgré les différentes mesures adoptées ces dernières années pour lutter contre ce phénomène. Il prend notamment l'exemple de la ségrégation dont sont victimes les enfants roms dans le système éducatif, ou encore de la ségrégation territoriale qui frappe cette communauté. Le rapport énonce également des recommandations, appelant les autorités nationales à fixer des objectifs concrets et un calendrier clair afin de réduire la ségrégation territoriale et d'améliorer la disponibilité et la qualité des logements sociaux pour ces personnes.

Pour plus d'informations, consultez [le rapport du Conseil de l'Europe](#) (en anglais uniquement).

Organisation des Nations unies

Le HCR publie un rapport sur les demandes d'asile liées aux MGF en Europe, 26 février 2013

À l'occasion de l'étude sur les mutilations génitales féminines (MGF) de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) publie un rapport intitulé *Too much pain : MGF et asile dans l'Union européenne*. Il présente des statistiques concernant les femmes demandant l'asile en raison de MGF en Europe sur six points principaux : l'origine de ces femmes, les pays où elles recherchent l'asile, leur lieu d'installation, le nombre de demandes basées sur ce critère, le taux de prévalence des MGF et enfin les filles de moins de 14 ans. Le HCR espère engager les États à produire davantage de données sur cet aspect du droit d'asile et appelle à une harmonisation européenne des pratiques concernant les demandes d'asiles liées aux MGF.

Pour plus d'informations, consultez [le rapport du HCR](#) (en anglais uniquement).

Développements nationaux

Estonie : un accueil des demandeurs d'asile en centres de rétention ?, 27 février 2013

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a publié une série de recommandations concernant les propositions d'amendement de la loi estonienne relative à l'octroi d'une protection internationale. Un amendement particulièrement préoccupant propose d'élargir les raisons permettant de placer en rétention les demandeurs d'asile et de rendre la rétention possible pour une durée illimitée pendant toute la procédure d'asile. La mise en œuvre de telles dispositions pourrait donc mener à des placements en rétention arbitraires et systématisés. Le HCR a appelé le gouvernement estonien à prendre en compte les normes minimales européennes en matière d'accueil des demandeurs d'asile, notamment celle stipulant que la rétention ne doit être utilisée qu'en dernier recours.

Pour plus d'informations, consultez [les observations du HCR](#) (en anglais uniquement).